

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS1392

présenté par
Mme Maud Petit

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 1, supprimer les mots :

« et à accompagner »,

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« létale, »,

insérer les mots :

« et à l’accompagner ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel pour clarifier le propos.